

### **Avis d'affichage relatif à la publicité des actes**

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Bureau syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR <https://bande-rhenane-nord.fr>

## **LISTE DES DELIBERATIONS** **BUREAU SYNDICAL DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD** **SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023**

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

#### **Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Pascal STOLTZ, Jean-Louis SITTER Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

**Membres excusés :** Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER Vice-présidents

#### **Autre personne présente :**

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le Bureau syndical a examiné les délibérations suivantes :

	<b>Objet</b>	<b>Résultat du vote</b>
<b>1</b>	<b>Désignation du secrétaire de séance</b>	Pascal STOLTZ, désigné secrétaire de séance à l'unanimité
<b>2</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 21 septembre 2023</b>	Unanimité
<b>3</b>	<b>Avis au projet de schéma régional des carrières</b>	Unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : <https://bande-rhenane-nord.fr>

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR – 32, rue du Général de Gaulle à Drusenheim 03 88 06 74 32.

Le Président,

Denis HOMMEL

